



RAPPORT ANNUEL

2021-2022



Nunavut Liquor and Cannabis
ᓄᓇᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ ᓄᓂ
Nunavut Taanngaq unalu Higaarluk
Alcools et Cannabis Nunavut



À propos de ce document

À titre d'organisme public du gouvernement du Nunavut, la Société des alcools et du cannabis du Nunavut (SACN) prépare un rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars et le soumet au ministre, conformément à la Loi sur les boissons alcoolisées et la Loi sur la gestion des finances publiques. Le ministre dépose ensuite ce rapport à l'Assemblée législative, habituellement en octobre. Certaines données peuvent varier dans l'intervalle. Si vous avez des questions sur les données que nous utilisons, veuillez communiquer avec nous à l'adresse info@nulc.ca.

A copy of this report is available in each of Nunavut's official languages through our website:

www.nulc.ca.

ᐱᓪ ᓵᕐᓴᕐᓂ ᐅᓂᕐᕋᓲ ᕐ ᐱ ᓵᕐᐱᕐᕋᓲ ᓄᐱᓂ ᕐ ᐅᓵᕐᐅᓵ ᕐᓴᓂᓱ ᐱᕐᕐᕐᕐ ᐅᓵᕐᐅᓵ ᕐᓵᕐᓴ ᐅᓵᕐᐅᓵ ᕐᓵᕐᓴ ᐱᕐᓵᕐᓴ ᐱᕐᓴᕐᓂ ᐅᓂ ᐱᕐ:

www.nulc.ca.

Aadjiliuqhimajumik haffuminga unniudjunmik hailijuq tamainni Nunavutim ilitarijauhimayut uqauhiit talvuuna qaritaujakkuurutaani: www.nulc.ca.

Une copie de ce rapport dans chacune des langues officielles du Nunavut est à disposition sur notre site Web : www.nulc.ca.



Table des matières

- 01 — Faits saillants de l'exercice 2021-2022**
- 02 — Message du directeur**
- 03 — À propos de la SACN**
- 06 — Ventes d'alcool**
- 08 — Ventes par catégorie**
- 10 — Prix pratiqués par la SACN**
- 11 — Magasin de Rankin Inlet**
- 12 — Magasin de Cambridge Bay et cannabis**
- 13 — Responsabilité sociale**
- 15 — États financiers audités**



2021-2022

Faits saillants

17 M \$

Ventes totales
d'alcool

3,84 M \$

Profits transférés à des
programmes de soutien du
gouvernement du Nunavut

1,69 M

Litres d'alcool
vendus

84 %

Pourcentage
d'employé(e)s inuits
au sein de la SACN
au 31 mars 2022

12,55 M \$
ou 74 %

Part des ventes du
magasin d'Iqaluit dans
les ventes totales de
boissons alcoolisées

100 000 \$

dépensés sur
des campagnes de
responsabilité sociale



Message du directeur

Je suis ravi d'écrire ce message à titre de nouveau directeur de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut (SACN). Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier mon prédécesseur, Daniel Young, pour son leadership et son dévouement envers la Commission au cours des quatre dernières années.

Alors que s'amorçait la seconde année de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, nous avons continué à faire face à des défis sans précédent en raison des pénuries des fournisseurs, des fermetures d'entrepôts, des délais des vols de transport de marchandises et des confinements obligatoires dans l'ensemble du territoire. Malgré la tourmente, nous avons ouvert un nouveau magasin de la SACN du Nunavut à Rankin Inlet, avons fait croître le taux d'embauchage des Inuits de 19 % et avons transféré 3.84 millions de dollars au gouvernement du Nunavut (GN).

La SACN a appuyé les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement dans le territoire en maintenant les règles de distanciation physique et l'obligation de porter un masque à l'intérieur de ses magasins. En tant que service essentiel, nous sommes restés ouverts durant la pandémie. Je suis fier de mon équipe et de son dévouement infailible à servir nos clients. Durant l'exercice financier de 2021-2022, le magasin d'Iqaluit a réalisé 206 000 transactions tandis que celui de Rankin Inlet en a enregistré 26 320 durant les quatre mois suivant son ouverture.

Nous avons officiellement ouvert le magasin de Rankin Inlet en décembre 2021. Neuf nouveaux postes permanents ont été ajoutés à l'équipe déjà en place à Rankin Inlet. Comptant environ 51 mètres carrés (550 pieds carrés), le magasin offre une grande variété de produits afin de bien servir les résidents de Rankin Inlet. L'ouverture d'un magasin durant la pandémie de COVID-19 a représenté un défi, mais l'ajout de ce magasin a contribué de 1 million de dollars à nos revenus pour cet exercice financier durant ses quatre mois d'ouverture.

Nous avons tiré plusieurs leçons de la dernière année qui pourront servir à orienter nos activités à long terme. J'ai la certitude que l'année à venir sera plus stable, autant pour nos employé(e)s que pour nos client(e)s. La SACN continuera de travailler avec le ministère des Finances pour donner la priorité aux Nunavummiut en faisant preuve de responsabilité à l'égard de ses rôles de détaillant et distributeur de boissons alcoolisées et de cannabis sur le territoire.

Par la présente, je vous sou mets le rapport annuel de la SACN, y compris le bilan financier audité, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

Grant Hipfner, directeur de la SACN



À propos de la SACN

Textes de loi

Selon l'article 56 de la *Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut*, la SACN est responsable de l'achat, de la vente, de la classification et de la distribution des boissons alcoolisées au Nunavut. En 2018, son rôle s'est élargi à la vente de cannabis à des fins récréatives par l'entremise de vendeurs autorisés.

La SACN applique la partie II de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et, en tant qu'organisme public du gouvernement du Nunavut, elle est assujettie aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de budget et de rapports. La SACN finance ses activités grâce aux recettes des ventes au moyen d'un fonds renouvelable. Elle respecte donc également les exigences de la *Loi sur les fonds renouvelables*. La SACN doit rendre compte au ministre des Finances et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre des Finances du GN.

Nos activités

La SACN utilise quatre canaux de vente distincts pour ses produits.

- La SACN distribue les boissons alcoolisées en gros aux établissements du Nunavut détenteurs d'un permis d'alcool (hôtels, bars, restaurants, etc.).
- Elle expédie des boissons alcoolisées de ses entrepôts situés à Iqaluit et Rankin Inlet aux particuliers dans tout le Nunavut.
- La SACN vend des produits à faible teneur en alcool (bière, vin, cidre et vin panaché) par l'intermédiaire de magasins de détail à Iqaluit et à Rankin Inlet.
- Dans le cadre d'ententes de représentation, la SACN s'est alliée avec des sociétés tierces pour vendre du cannabis en ligne.

La SACN soutient également activement des programmes et campagnes pour sensibiliser les Nunavummiut à la consommation responsable d'alcool, et ce, pour aider les individus à faire des choix plus sains dans l'achat des produits qu'elle propose.

Notre structure

La SACN est un organisme public distinct du GN et de ses ministères. Puisque la SACN des alcools et du cannabis du Nunavut est un organisme de petite envergure, elle a traditionnellement bénéficié du soutien administratif du ministre des Finances pour fonctionner. La structure organisationnelle de la SACN s'inscrit dans le type de fonctionnement des autres petits organismes publics du Nunavut (par exemple, le ministre du Développement économique et des Transports est responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut, le ministre de la Justice est responsable de la Commission des services juridiques, etc.).

La principale différence réside dans l'autofinancement de la SACN, qui ne dépend donc pas de crédits octroyés par un ministère. Le directeur de la SACN doit rendre compte au ministre des Finances et lui fait rapport par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint du ministre des Finances.



Notre financement

La SACN finance ses activités grâce à un fonds renouvelable spécial, distinct du reste des finances du GN. La *Loi sur les fonds renouvelables* et la *Loi sur les boissons alcoolisées* énoncent les règles qui régissent ce fonds.

La SACN dépose tous ses revenus dans le fonds renouvelable et utilise ce fonds pour absorber ses dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment de la rémunération des employé(e)s (salaires, régime de retraite, avantages sociaux, coûts de l'employeur, indemnité de vie dans le Nord, etc.), de ses installations et véhicules, d'autres frais généraux (fournitures de bureau, déplacements, contrats de service, etc.), des campagnes de responsabilité sociale et de sensibilisation, ainsi que de l'achat des produits qu'elle vend.

La SACN se doit de générer un profit au bénéfice de la population du Nunavut. À la fin de chaque exercice financier, elle transfère ses profits au Trésor du GN. Le GN affecte cet argent aux ministères dans le cadre de son processus budgétaire habituel. De cette manière, les profits de la SACN contribuent au financement de services publics et à la prestation de programmes sur l'ensemble du territoire.

Les états financiers de la SACN font chaque année l'objet d'une vérification des comptes indépendante. Ils sont présentés au ministre des Finances à l'été et à l'Assemblée législative chaque automne. Les états financiers 2021-2022 ainsi que les résultats de la vérification se trouvent à la fin de ce rapport

Nos emplacements

La SACN possède des bureaux, des entrepôts de distribution et des magasins de détail à Iqaluit et à Rankin Inlet.

Responsabilités de la SACN et du GN

La mise en œuvre et l'application de nombreux aspects des lois sur les boissons alcoolisées et le cannabis au Nunavut relèvent du ministère des Finances du GN. Le ministère des Finances est responsable du respect de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de la *Loi sur le cannabis*, des relations avec les comités d'éducation à la consommation d'alcool et, plus généralement, de la politique sur l'alcool.

La SACN exerce ses activités de détaillant responsable dans le cadre des lois établies. Il s'agit notamment de la vente (en gros et au détail) et de l'importation d'alcool, de campagnes en matière de responsabilité sociale, de la vente de licences d'importation au nom du GN, de la gestion des relations avec les vendeurs et les principaux intervenants, et de la sensibilisation de la population aux produits de la SACN.

La SACN et le ministère des Finances travaillent en étroite collaboration pour façonner leurs tâches respectives et avancer dans leur travail. L'an dernier, nous avons formalisé notre lien par la signature d'un protocole d'entente entre la SACN des alcools et du cannabis du Nunavut et le ministère des Finances décrivant les services que nous nous fournissons mutuellement pour améliorer le service au public de manière générale.



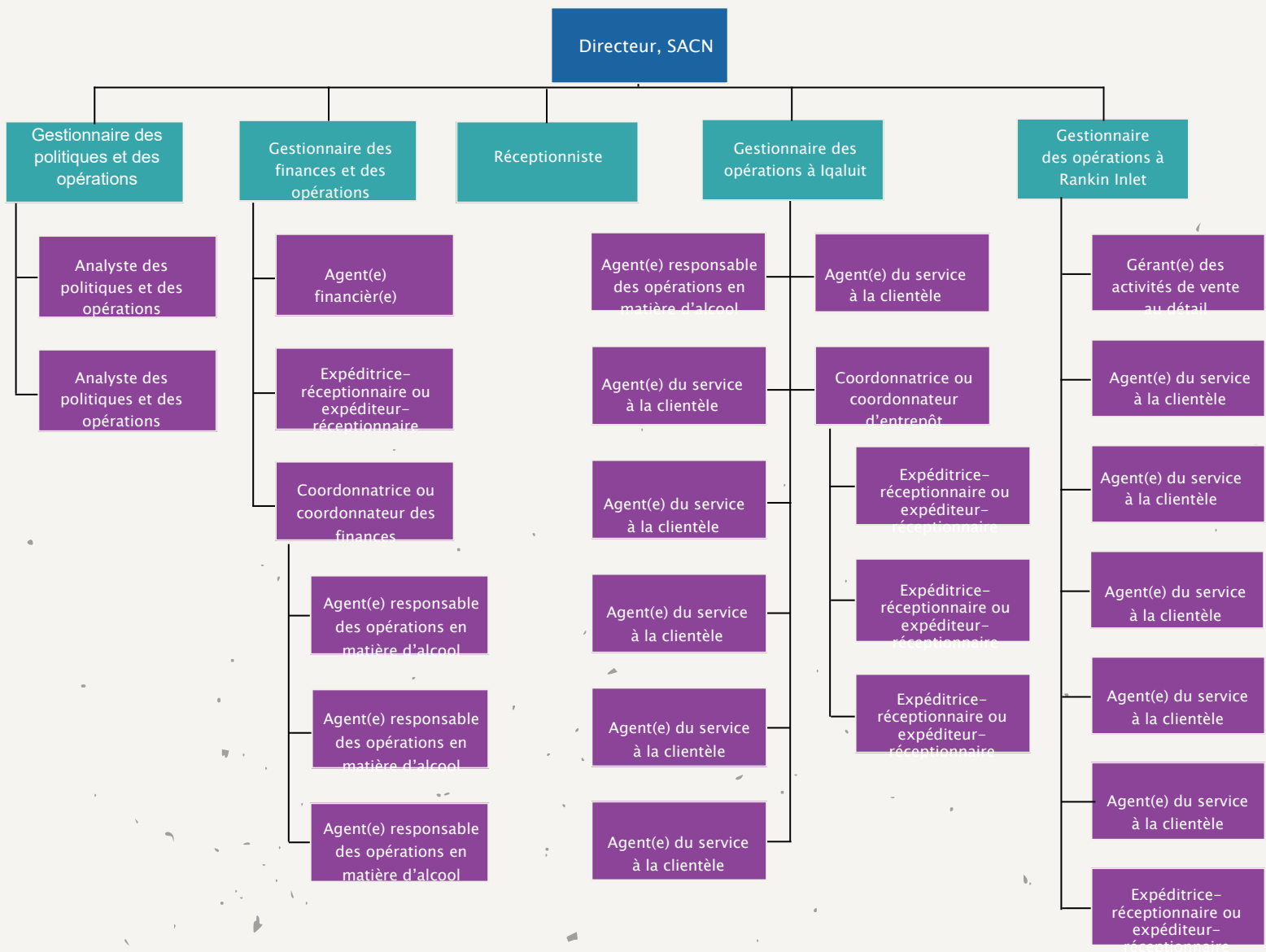
Nouveaux postes

La SACN des alcools et du cannabis du Nunavut n'a pas ajouté de nouveaux postes à son équipe en 2021-2022, mais a pourvu tous les postes créés à Rankin Inlet en prévision de l'ouverture du nouveau magasin.

Embauchage des Inuits

La SACN est déterminée à accroître le taux d'embauche d'employé(e)s inuits.

Au 31 mars 2022, on comptait au sein de l'équipe de la SACN 27 Inuit du Nunavut sur les 32 employé(e)s en service (employé[e]s occasionnel[le]s et employé[e]s de relève inclus[es]), soit un pourcentage d'employé(e)s inuits de 84 %. La SACN a enclenché plusieurs processus de concours pour doter des postes existants, la plupart réservés aux Inuits du Nunavut. La SACN est ouverte à explorer d'autres mécanismes pour favoriser l'embauche d'Inuits et continuera de recruter activement des Inuits dans son équipe.





Ventes d'alcool

La SACN a engrangé des revenus totaux de 17 5 millions \$ en 2021-2022. Ces données n'incluent pas les revenus provenant des marges brutes de la vente de cannabis, les frais d'expédition et autres revenus.

Recettes provenant de la vente d'alcool par catégorie de produit

Tableau 2

Catégorie	Chiffre d'affaires	% de croissance
Bière	\$ 10 719 876	+2,8 %
Panachés	\$ 1 779 029	+77 %
Vins	\$ 2 978 384	-7,2 %
Spiritueux	\$ 1 531 777	-1,4 %

Recettes provenant de la vente d'alcool par canal de vente

Figure 2

Le magasin d'Iqaluit a généré 74 % des recettes des ventes de la SACN en 2021-2022 alors que le magasin de Rankin Inlet en a généré 6,3 %. Le reste est divisé entre les titulaires de licence et les commandes des collectivités.

Bénéfices nets transférés au GN

Figure 3

À la fin de chaque année, la SACN reverse ses bénéfices au GN afin d'appuyer ses programmes et services. Elle a ainsi reversé plus de 10,6 millions de dollars en trois ans.

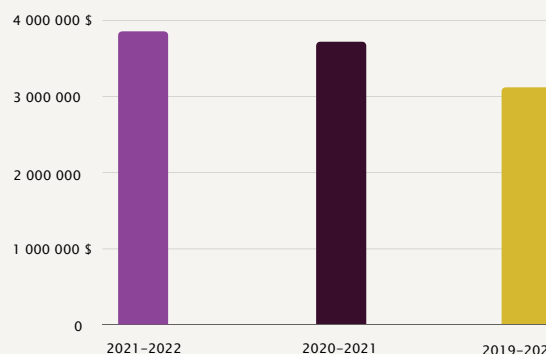
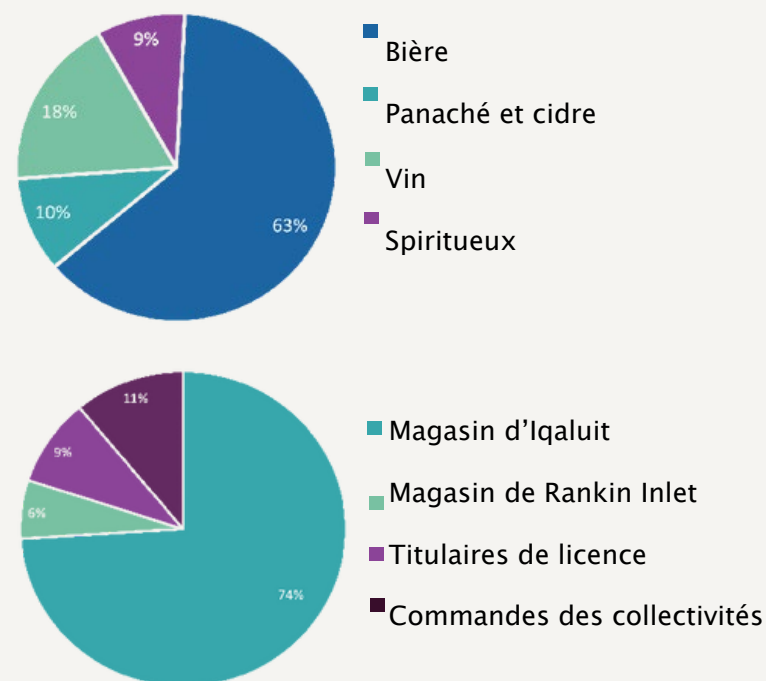
Recettes des ventes (toutes sources confondues) 2017-2022

Tableau 1

Année	Chiffre d'affaires	% de croissance
2021-2022	\$ 17 514 539	3,5 %
2020-2021	\$ 16 926 243	5,8 %
2019-2020	\$ 16 001 356	-0,9 %
2018-2019	\$ 9 874 484	63,5 %
2018-2019	\$ 5 782 910	70,7 %

Recettes provenant de la vente d'alcool par catégorie de produit

Figure 1





Total des ventes par catégorie et canal de vente

Tableau 3

Produit	Magasin d'Iqaluit	Magasin de Rankin Inlet	Ventes aux titulaires de licence d'alcool	Commandes des collectivités	Total
000	\$	\$	\$	\$	\$
Bière	8 585	709	981	445	10 720
Canadienne	7 797	608	845	383	9 632
Bière importée	789	101	136	62	1 087
Cidre et panachés	1 451	155	118	55	1 779
Vins	2 512	206	108	153	2 978
Autre – vin canadien	103	12	1	6	122
Autre – vin étranger	161	15	4	6	187
Vin rouge – canadien	269	69	16	58	411
Vin rouge – étranger	1 099	52	37	36	1 224
Vin blanc - canadien	401	33	22	41	497
Vin blanc – étranger	478	25	28	6	538
Spiritueux			327	1 205	1 532
Bourbon			7	4	11
Cognac/Brandy			7	5	12
Gin			13	11	24
Liqueurs			97	42	139
Rhum			62	188	250
Téquila			26	8	34
Vodka			51	379	430
Whisky			64	568	632
Total	12 548	1 070	1 533	1 858	17 009

Notes : Les vins de catégorie « autres » comprennent les vins rosés, les vins pétillants, le champagne, le vermouth, le porto et le sherry. Les totaux pourraient ne pas correspondre exactement en raison de l'arrondissement des données.

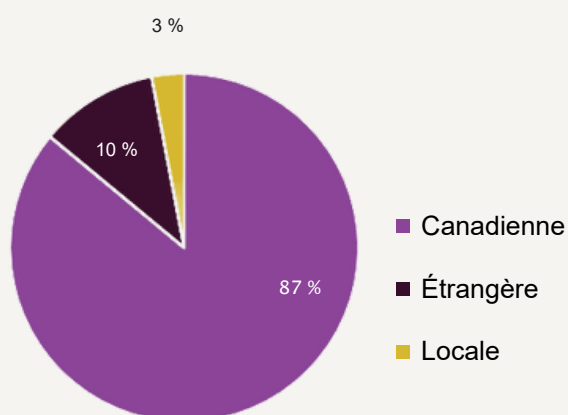


Ventes par catégorie

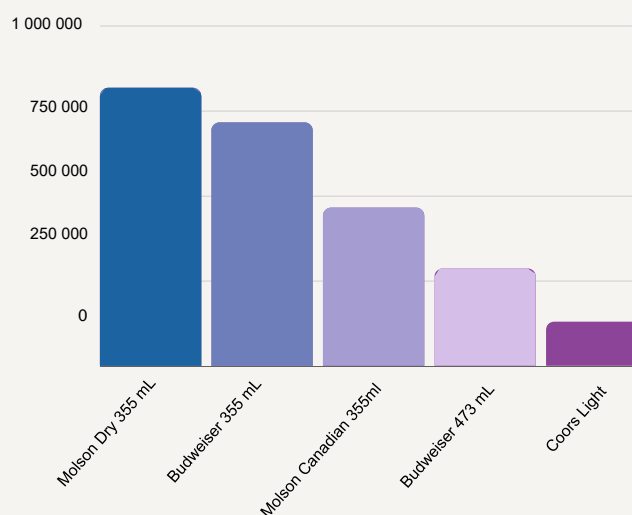
Bière

L'an dernier, la SACN des alcools et du cannabis du Nunavut a encaissé des recettes de 10,72 millions de dollars de la vente de bière, ce qui représente 1,33 million de litres. Au cours des dernières années, la bière canadienne a constitué la plus grande proportion des bières vendues par la SACN. Sa part de volume a augmenté de 2,6 % cette année, même si la SACN continue d'offrir une variété encore plus grande de produits. Les ventes de bières étrangères ont diminué de 13 % l'an dernier. La bière brassée localement (NuBrew) représente 3,4 % du total de la bière vendue. NuBrew vend également sa bière aux clients dans sa buvette et directement aux établissements autorisés, donc les chiffres de la SACN ne reflètent pas la totalité de ses ventes.

Ventes de bière par catégorie de produit (en \$)
Figure 4



Les cinq bières les plus vendues
Figure 5





Spiritueux

La SACN ne vend pas de spiritueux dans ses magasins, qui se concentrent sur la vente de produits à faible teneur en alcool. Les Nunavummiut ne peuvent se procurer de spiritueux pour la consommation que dans les établissements autorisés (bars et restaurants) ou au moyen de commandes passées à la SACN (commandes des collectivités). Les Nunavummiut peuvent également acheter une licence d'importation d'alcool et importer directement leurs achats d'autres juridictions. Les clients qui font des achats à distance choisissent principalement de se procurer des spiritueux en raison des coûts d'expédition des produits lourds au Nunavut. Les commandes de spiritueux représentent 65 % des revenus que la SACN amasse par l'entremise des commandes des collectivités et un peu moins de 9 % de ses revenus en 2021-2022. Le whisky (47 %), la vodka (31 %) et le rhum (16 %) représentent la majeure partie des ventes. La SACN a également vendu de petites quantités de liqueurs, de tequila, de gin, de cognac, de brandy et de bourbon.

Vins

Les clients de la SACN préfèrent les vins rouges étrangers (7 % des ventes totales) aux vins blancs étrangers (3 %), aux vins rouges canadiens (2 %) et aux vins blancs canadiens (3 %). Après avoir connu une augmentation l'année précédente, les ventes de vin ont décliné d'environ 6 % (par volume) en 2021-2022. Il est probable que ce déclin ait été entraîné par les ventes soutenues dans la catégorie du panaché. La SACN a commencé à offrir du vin en boîtes de 3 litres en 2019-2020; depuis ce temps, 7 255 unités ont été vendues. Ces ventes ont entraîné le déplacement d'environ 29 000 bouteilles de vin en verre introduites sur le territoire.

Définition d'un « verre normal »

La SACN calcule un « verre normal » en se basant sur la définition du Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. Un verre normal représente donc 43 mL (1,5 oz) de spiritueux, une bouteille de bière, de cidre ou de panaché de 341 mL (12 oz), ou un verre de vin de 142 mL (5 oz). L'utilisation de mesures normalisées permet de mieux comparer la quantité d'alcool consommée en fonction des différents types d'alcool. Dans l'ensemble, le nombre total de litres vendu par la Société est en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Cependant, ces ventes sont surtout attribuables à une augmentation des boissons à faible teneur en alcool – une augmentation de 29 % des ventes de panachés et de cidres, qui ont empiété sur les ventes de bière et de vin, faisant décroître les ventes de vin de 5 % et celles de bière, de 1,8 %. En « verres normaux », la vente d'alcool fort a diminué de 8,4 %.

Cidres et panachés (prêts-à-boire)

Les cidres et les panachés ne représentent que 6,3 % du total des litres vendus par la SACN, même si la catégorie a connu un bond de 51 % par rapport à l'année dernière. Les « prêts-à-boire » (panachés et boissons prémélangées) gagnent en popularité au Canada. Cette catégorie a connu une croissance particulièrement rapide au Nunavut au cours des deux dernières années, après que la SACN a mis en rayon des panachés et du cidre au magasin d'Iqaluit. Cette catégorie, tout comme les produits à faible teneur en alcool, continuera probablement sur une courbe ascendante, mais pas au même rythme. La SACN continuera à mettre en avant le cidre et les panachés en les proposant comme alternative aux spiritueux en bouteille. La SACN commencera d'ailleurs à nommer cette catégorie les « prêts-à-boire », qui est le terme accepté dans l'industrie et plus approprié pour désigner les innovations offertes.

Autres revenus

Outre les recettes provenant de la vente d'alcool, la Société tire un petit profit de la consigne de bouteilles, cartons et sacs, ainsi que de la vente de cannabis. Ces montants sont indiqués dans les états financiers audités qui accompagnent ce rapport.



Prix pratiqués par la SACN

La SACN fixe le prix de vente au détail des alcools de manière juste et transparente en appliquant des majorations, frais et taxes préétablis au prix au débarquement. Le Conseil de gestion financière du GN approuve la structure de majoration, qui devient la marge de vente au détail de la SACN. Celle-ci l'utilise pour rémunérer le personnel, appuyer les campagnes de sensibilisation à la consommation responsable, couvrir tous les autres frais généraux et générer un profit reversé au fonds public pour les Nunavummiut. Les majorations varient en fonction de la catégorie d'alcool (par exemple, bière, vin et spiritueux) ainsi que de leur teneur en alcool (quantité d'alcool pur par volume). Dans certains cas, les majorations peuvent varier en fonction du volume du conteneur (par exemple, fûts par rapport aux bouteilles/canettes). Nous continuons à offrir un important rabais aux petits brasseurs. Aucuns frais supplémentaires d'entreposage, de transport routier et d'expédition ne sont facturés pour les produits fabriqués localement et livrés directement à notre entrepôt. La SACN n'a apporté aucun changement à la structure de marge brute en 2021-2022 dans le but de maintenir les prix bas. En raison de l'augmentation des frais d'exploitation, y compris une entente nouvellement ratifiée avec le Syndicat des employé-e-s du Nunavut, la SACN des alcools et du cannabis du Nunavut devra revoir sa structure de prix en 2022-2023 pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Tableau 4

Marge brute et structure tarifaire	+ Majoration	+WH*	=Total
Bière			
<= 7 %	2,92	0,90	3,82
> 7 %	3,14	0,90	4,04
Petite brasserie (jusqu'à 1 500 hl produits)	0,94	0,90	1,84
Bière en fût (contenants d'une capacité de plus de 18 L)	1,38	0,90	2,28
Bière en fût (contenants d'une capacité de moins de 18 L)	2,26	1,00	3,16
Panachés			
<= 7 %	3,58	0,90	2,28
> 7 %	3,87	0,90	3,16
Spiritueux			
<= 30 %	26,68	0,90	4,48
> 30 %	31,08	0,90	4,77
Vins			
<= 16 %	10,18	0,90	11,08
> 16 %	12,38	0,90	13,28

*Seuls les produits occupant une partie considérable de l'entrepôt de la SACN sont assujettis à ces frais.



Magasin de Rankin Inlet



En 2017, les résidents de Rankin Inlet, avec le soutien de leur conseil de hameau, ont demandé au GN d'envisager l'ouverture d'un magasin de détail dans leur collectivité.

Le GN a organisé une assemblée publique communautaire en avril 2017 pour jauger le niveau d'intérêt. Il a ensuite mis en place un processus de plébiscite non contraignant pour demander aux électeurs s'ils appuieraient l'ouverture d'un magasin de boissons à faible teneur en alcool dans leur collectivité. La plupart des électeurs (75 %) se sont prononcés en faveur de l'ouverture d'un magasin.



Le GN et la SACN ont choisi de ne pas enchaîner avec l'ouverture d'un deuxième magasin alors que le magasin d'Iqaluit était encore un projet pilote. En juin 2020, le GN a annoncé que le magasin d'Iqaluit resterait ouvert à l'issue des trois ans. Cette décision prise, la SACN a reçu l'approbation pour poursuivre les démarches dans le cadre de son projet d'ouverture d'un nouveau magasin à Rankin Inlet.



Les premières étapes consistaient à acquérir un nouvel espace d'entreposage et à obtenir les approbations de zonage de la part de la municipalité. La pandémie de COVID - et tout particulièrement l'éclosion de Rankin Inlet et d'autres collectivités de la région de Kivalliq à l'automne 2020 - a retardé certains aspects de la planification et de la conception. La SACN a tout de même réussi à mener à bien la conception du magasin, et elle a lancé un appel d'offres pour un contrat de construction au début de 2021.

La construction du magasin a été achevée en novembre 2021 et le magasin a ouvert ses portes en décembre 2021. La SACN et les 7 nouveaux membres du personnel étaient ravis d'accueillir leurs premiers clients le 2 décembre et servent avec passion les résidents de Rankin Inlet depuis.



Magasin de Cambridge Bay

En 2017, les résidents de Cambridge Bay ont largement voté en faveur (83 %) de l'ouverture d'une succursale de la SACN à Cambridge Bay. Maintenant que la SACN a ouvert son magasin de Rankin Inlet et qu'elle a accès à des statistiques de vente pour les 6 derniers mois, elle se concentrera à l'ouverture d'un magasin à Cambridge Bay. Un magasin à Cambridge Bay présente de nouveaux défis, car contrairement à Iqaluit et Rankin Inlet, la SACN n'a actuellement pas de personnel, d'entrepôts ou de bureaux dans la collectivité. Puisque la population de cette collectivité est moins importante, la SACN explore d'autres modèles d'exploitation pour assurer la viabilité d'un magasin à Cambridge Bay.

Cannabis

Dans le cadre de la *Loi sur le cannabis*, la SACN confie à des vendeurs autorisés le mandat de vendre du cannabis en ligne pour le compte de la Société depuis 2018-2019.

En 2021-2022, les Nunavummiut ont acheté 7 583 grammes de cannabis (ou l'équivalent) par l'entremise des vendeurs autorisés de la SACN, soit une moyenne d'environ 0,63 kilogramme par mois. Les ventes continuent d'être plus faibles que prévu, et il est fort probable que les choses demeurent ainsi.

La SACN a modifié sa structure de majoration le 1^{er} mars 2020. Les marges brutes du vendeur autorisé remises à la SACN sont calculées comme 10 % des ventes avant l'application de toute taxe d'accise ou de vente.

La SACN prévoit de maintenir le modèle actuel de vendeurs autorisés pour les ventes en ligne afin de s'assurer que les Nunavummiut d'âge légal qui choisissent de consommer du cannabis puissent avoir accès au marché légal, qu'il y ait ou non un magasin physique dans leur collectivité.

Le ministère des Finances, par l'entremise du GN, est responsable de la réglementation des ventes au détail des entreprises privées et a commencé à délivrer des licences à ces magasins de cannabis privés dans un cadre distinct de la SACN. À ce jour, on compte un seul magasin privé au Nunavut, situé à Iqaluit.



Responsabilité sociale

La Société prend au sérieux son rôle de détaillant responsable d'alcool et de cannabis au Nunavut. Dans la vente au détail responsable de produits potentiellement nocifs, un grand volet des activités consiste à fournir aux consommateurs l'information nécessaire pour prendre des décisions saines et éclairées concernant les produits.

La SACN concilie l'accès aux produits à la vente et la réduction des effets potentiellement nocifs associés à ces produits.

Les mesures prises dans le cadre de la pandémie ont eu des répercussions sur le nombre de campagnes en matière de responsabilité sociale qui ont pu être menées à bien en 2021-2022, ce qui est regrettable. Heureusement, la SACN disposait d'un stock de matériel éducatif et d'articles promotionnels que nous avons pu distribuer en magasin, aux titulaires de licence et dans le cadre des commandes des collectivités ainsi que des groupes partenaires.

La SACN s'est engagée à promouvoir en tout temps une consommation sans danger de l'alcool et à réduire les risques qui y sont liés grâce à sa campagne « Ayons les idées claires/Ujjiqsuqta ». Elle encourage de nouvelles initiatives en matière de prévention et de sensibilisation pour aider les Nunavummiut à comprendre, éviter et gérer les risques liés à l'alcool. La responsabilité sociale et la promotion d'un comportement responsable en matière de consommation d'alcool ne s'arrêtent pas aux seules campagnes publicitaires.

La SACN essaie également de promouvoir des choix sains par la sélection de produits disponibles à la vente et la façon d'en déterminer les prix et la distribution. De nombreuses décisions sont fondées sur les recommandations du document « Agir pour réduire les méfaits liés à l'alcool au Nunavut » du GN et du rapport « Une nouvelle approche : mettre fin aux méfaits » publié en 2012 par le groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut*. La SACN collabore également avec divers autres groupes universitaires et de recherche pour améliorer son approche en matière de réduction des méfaits.

Selon le sujet, la SACN travaille généralement avec d'autres ministères lors de l'élaboration et de la diffusion des campagnes afin de mieux combler les lacunes en matière d'information de la population.



Médias sociaux

La SACN continue de recourir à ses propres canaux de médias sociaux pour mieux interagir avec le public et lui communiquer ses messages de façon plus directe. Ce médium permet à nos clients d'accéder rapidement aux informations au sujet des fermetures ainsi qu'aux autres annonces.

Campagne « Merci de ne pas conduire »

Cette campagne a été mise sur pied dans le but de propager un message important, soit celui de décourager les clients à conduire sous l'influence de l'alcool et du cannabis. La SACN a imprimé 8 000 bons de taxi prépayés et les a distribués dans son magasin local, dans des établissements locaux, aux arrêts de contrôle de la GRC et aux fêtes de fin d'année pendant la période de Noël et du Nouvel An. Cela reste notre plus grande campagne annuelle.

Politique sur les subventions et contributions Ujjiqsuqta

Le programme de subventions et de contributions aux initiatives communautaires de la SACN, Ujjiqsuqta/ayons les idées claires, encourage les Nunavummiut à être conscients des effets de l'alcool et du cannabis, y compris des conséquences de leur propre consommation sur leurs amis, leur famille et leur collectivité. La SACN reconnaît que les organismes communautaires jouent un rôle important dans la promotion des comportements sains et peut appuyer sa campagne Ujjiqsuqta/ayons les idées claires en propageant efficacement des messages sur la consommation responsable par divers moyens percutants, innovants et pertinents pour les localités visées.

Par le truchement du programme Initiatives communautaires, la SACN offre de l'aide financière aux organisations admissibles pour les aider à concevoir, communiquer, et promouvoir des messages, des activités, et des renseignements compatibles avec la campagne Ujjiqsuqta/ayons les idées claires et avec le rôle accru de vendeur au détail public du Nunavut de la SACN.

À l'avenir

La SACN a réservé des fonds pour jouir d'une plus grande flexibilité dans la façon dont elle déploie ses campagnes. Elle a notamment mis de côté 100 000 \$ qu'elle consacrera à des programmes de subventions et de contributions afin de soutenir les initiatives communautaires qui coïncident avec les messages de la SACN. Le nouveau format favorisera également un meilleur soutien financier aux ministères du gouvernement qui font la promotion de la consommation d'alcool socialement responsable. La SACN travaillera avec le ministère des Finances pour déployer ce soutien en 2022-2023. La SACN pourra envisager d'augmenter ou d'étendre son soutien si cette initiative est couronnée de succès et qu'elle reçoit un accueil favorable.



États financiers audités

En vertu de la loi qui régit la SACN, tous ses états financiers et l'ensemble de ses activités doivent être vérifiés chaque année et présentés à l'Assemblée législative. Les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 sont joints à ce rapport.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

Rankin Inlet (Nunavut)

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

INDEX

	Page
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS	1
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	2 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	5
État des opérations	6
État de l'évolution de la dette financière nette	7
État du montant dû au gouvernement du Nunavut	8
État des flux de trésorerie	9
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	10 - 16

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

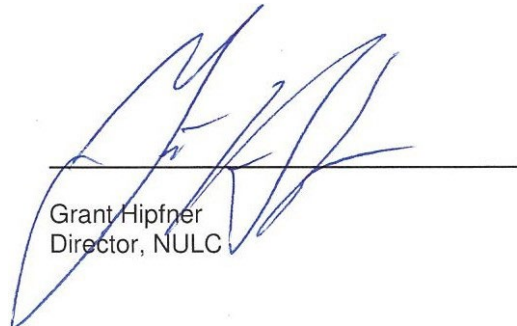
La direction de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut (SACN) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financier et des informations connexes présentées par voie de notes. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, par conséquent, comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur son jugement.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction est responsable du fonctionnement des systèmes financiers et des contrôles internes connexes afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée par la direction de la SACN est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées, que les ressources sont gérées de façon efficace et économique et que les activités sont menées efficacement en vue d'atteindre les objectifs de l'entreprise, et que les transactions sont conformes à la *Loi sur les boissons alcoolisées*, à la *Loi sur le cannabis* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut*.

Les vérificateurs externes, Lester Landau, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la SACN et se réunissent au besoin.



Jeff Chown
Sous-ministre
Ministère des Finances



Grant Hipfner
Director, NULC

Juin 9, 2022



Rapport du vérificateur indépendant

Au Ministre des Finances responsable de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut

Rapport d'audit et énoncé d'opinion sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut (la Société) qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de l'évolution de la dette financière nette, le montant dû au gouvernement du Nunavut et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres éléments explicatifs.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base raisonnable à notre opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités découlant de ces normes sont décrites plus en détail dans notre rapport, sous le titre *Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers consolidés*. Nous sommes indépendants de la Société en ce qui a trait aux exigences éthiques pertinentes à notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons respecté nos autres responsabilités en matière d'éthique, conformément à ces exigences. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de l'administration et des chargés de la gouvernance à l'égard des états financiers

L'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la commission à poursuivre ses activités, dévoilant, le cas échéant, toute préoccupation susceptible d'engendrer un problème de continuité, et en se basant sur le principe de continuité d'exploitation, sauf si l'administration entend liquider les actifs de la commission ou mettre un terme à ses activités ou, encore, s'il n'existe aucune autre option réaliste que de procéder de la sorte.

Les personnes chargées de la gouvernance ont la responsabilité de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de la commission.

Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et de produire un rapport qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable représente un degré élevé d'assurance, mais ne constitue pas une garantie qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada soit toujours en mesure de détecter une inexactitude importante, le cas échéant. Les anomalies peuvent découler d'erreur ou de fraude, et ne sont considérées comme significatives, que dans l'éventualité où, prises individuellement ou globalement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer des décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus de vérification. De plus :

- Nous déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles résultent d'erreur ou de fraude, nous concevons et appliquons des procédures de vérification répondant aux risques d'inexactitudes, et nous exigeons des éléments probants suffisants et adéquats qui nous permettent d'émettre une opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une erreur, car la fraude peut impliquer de la collusion, de la falsification, des omissions intentionnelles, de tromperies, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à la vérification afin de concevoir des procédures adéquates dans les circonstances, et non pas pour émettre une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la commission.
- Nous évaluons l'adéquation des conventions comptables utilisées, l'aspect raisonnable des estimations comptables et des divulgations afférentes produites par l'administration.
- Nous tirons une conclusion quant à la pertinence de la présomption de continuité et, en fonction des éléments probants obtenus, si une incertitude importante, due à des événements ou des conditions existants, pourrait entraîner un doute quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes dans l'obligation de signaler, dans notre rapport du vérificateur, les éléments divulgués dans les états financiers ou, si ces éléments sont inadéquats, de modifier notre opinion. Notre conclusion est basée sur les éléments probants obtenus à la date de notre rapport de vérificateur. D'autre part, des événements ou conditions futurs peuvent faire en sorte que la commission ne puisse assurer sa continuité d'exploitation.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations. Nous évaluons également si les états financiers consolidés représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à ce qu'ils fournissent une information juste.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance à propos d'autres sujets, notamment, la portée proposée et le moment de la vérification ainsi que les conclusions importantes de notre démarche, y compris les lacunes importantes du contrôle interne que nous avons pu remarquer en cours de vérification.

Nous fournissons également aux personnes chargées de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons respecté les exigences éthiques concernant l'indépendance, et indiquant que nous avons dévoilé toute relation ou autre question susceptible d'être interprétée comme pouvant affecter notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Comme exigé par la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut*, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été utilisés comme pour l'année précédente.

De plus, nous déclarons, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut* et ses règlements, à la *Loi sur les boissons alcoolisées du Nunavut* et ses règlements et à la *Loi sur le cannabis du Nunavut* et ses règlements, qu'à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par le Conseil, que les états financiers sont conformes à ceux-ci et que les opérations que nous avons examinées ont, dans tous leurs aspects significatifs, respecté le cadre des pouvoirs statutaires de la Société.



Comptables professionnels agréés
Lester Landau Accounting Professional Corp.

Iqaluit (Nunavut)
Juin 9, 2022

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2022	2021
Actifs financiers		
Trésorerie	\$ 10 250	\$ 6 250
TPS et autres comptes débiteurs	62 890	85 998
Stocks (note 3)	6 404 522	3 564 273
	6 477 662	3 656 521
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	553 705	415 691
Avantages sociaux futurs pour les employé(e)s (note 4)	298 654	289 057
Consigne pour les bouteilles en suspens	9 257	17 680
Somme due au gouvernement du Nunavut	7 692 736	4 512 244
	8 554 352	5 234 672
Dettes nettes	(2 076 690)	(1 578 151)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	3 876	12 100
Immobilisations corporelles (note 5)	2 072 814	1 566 051
	2 076 690	1 578 151
Excédent accumulé	\$ —	\$ —
Engagements (Note 6)		

Grant Hipfner
Directeur, SACN

Jeff Chown
Sous-ministre, ministère
des Finances
Ministère des Finances

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTAT DES OPÉRATIONS

Pour l'exercice terminé en	2022	2021
Ventes - Alcool	\$ 17 514 539	\$ 16 926 243
Coûts liés aux ventes	7 450 587	8 039 128
Marge brute	10 063 952	8 887 115
Autres revenus		
Frais d'expédition facturés aux clients	452 319	477 588
Autres revenus	98 246	59 458
Marge brute sur le cannabis	7 789	16 952
	10 622 306	9 441 113
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	3 459 566	3 054 163
Loyer	1 214 056	838 261
Frais d'expédition payés par les clients	448 471	454 581
Bureau	442 377	304 789
Amortissement	283 868	235 620
Frais et intérêts bancaires	232 234	231 515
Remboursement des consignes de bouteilles	192 315	223 708
Impôt foncier et services publics	164 771	157 535
Réparations et entretien	112 200	109 927
Honoraires professionnels (Note 5)	102 261	22 853
Responsabilité sociale	98 954	84 407
Déplacements	22 426	9 860
Communication	6 551	7 097
Pertes sur les ventes (cession)	-	2 687
	6 780 050	5 737 003
Excédent net provenant des activités d'exploitation	\$ 3 842 256	\$ 3 704 110

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE

Pour l'exercice terminé en	2022	2021
Excédent net pour l'exercice	\$ 3 842 256	\$ 3 704 110
Amortissement des immobilisations corporelles	283 868	235 620
Achat des immobilisations corporelles	(857 404)	(180 364)
Dépréciation des immobilisations corporelles (Note 5)	66 773	–
Charges payées d'avance	8 224	8 224
Transfert de l'excédent net de l'exercice au gouvernement du Nunavut	(3 842 256)	(3 704 110)
	(4 340 795)	(3 640 630)
Total de la diminution (augmentation) de la dette financière nette	(498 539)	63 480
Actifs financiers nets au début de l'exercice	(1 578 151)	(1 641 631)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	\$ (2 076 690)	\$ (1 578 151)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTAT DU MONTANT DÛ AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Pour l'exercice terminé en	2022	2021
Solde, début d'exercice	\$ 4 512 244	\$ 3 716 238
Excédent net pour l'exercice	3 842 256	3 704 110
Transfert net de fonds du (au) gouvernement du Nunavut	(661 764)	(2 908 104)
	\$ 7 692 736	\$ 4 512 244

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé en	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Encaissements provenant des clients	\$ 18 096 001	\$ 17 464 836
Liquidités payées aux fournisseurs et aux employé(e)s	(16 639 606)	(14 376 368)
Liquidités transférées par le (au) gouvernement du Nunavut (nettes)	(661.764)	(2 908 104)
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Achat des immobilisations corporelles	(857.404)	(180 364)
Dépréciation des immobilisations corporelles (Note 5)	66 773	-
Liquidités utilisées pour les activités de placement		
	(790.631)	(180 364)
Augmentation nette des liquidités		
	4 000	-
Liquidités, début d'exercice		
	6 250	6 250
Liquidités, fin d'exercice		
	\$ 10 250	\$ 6 250

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

1. Autorité et exploitation

La Société des alcools et du cannabis du Nunavut (SACN) – la Société – a été créée à l'origine en vertu de la partie II de la *Loi sur les boissons alcoolisées* (Nunavut) et subséquemment modifiée en vertu de la *Loi sur le cannabis* (Nunavut).

La Société est responsable de l'exploitation des entrepôts d'alcool, des points de vente au détail et de l'achat et de la vente d'alcool et de cannabis au Nunavut par l'intermédiaire du Fonds renouvelable (boissons alcoolisées et cannabis) du gouvernement du Nunavut. La Société est autorisée par l'Assemblée législative à recevoir de temps à autre des avances gratuites de fonds de roulement ne dépassant pas 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ – 2021) pour financer ses activités. La SACN n'a demandé aucune avance de fonds de roulement pour l'exercice financier de 2021-2022. Bien que certaines dépenses soient payées directement par le Fonds renouvelable (boissons alcoolisées et cannabis), d'autres dépenses sont assumées par le gouvernement du Nunavut, par l'entremise du Trésor, et sont remboursées à partir du Fonds renouvelable (boissons alcoolisées et cannabis).

2. Principales conventions comptables

(a) États financiers

Les états financiers de la SACN sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige le recours à des prévisions et à des hypothèses touchant les montants des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses rapportés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude de mesure. L'effet de leur modification sur les états financiers lors d'exercices futurs pourrait être important même si, au moment de la préparation de ces états financiers, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. Les estimations importantes de la direction comprennent le passif pour la consigne de bouteilles en suspens, la provision pour les avantages sociaux futurs des employé(e)s et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d'un flux de trésorerie géré par la SACN. Toutes les ventes et tous les autres encaissements de la SACN sont versés dans le Fonds renouvelable (boissons alcoolisées et cannabis).

(d) Stocks

Les stocks sont constitués des produits alcoolisés évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation, calculé sur la base du coût moyen pondéré. La Société ne tient aucun stock de cannabis.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(e) Comptes clients

La valeur des comptes débiteurs est évaluée au coût le plus bas et à la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers.

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées comme un coût, au départ, mais sont par la suite amorties comme une dépense. Les travaux en cours sont comptabilisés comme des constructions en cours et sont transférés dans une catégorie d'actifs précise l'année où ces constructions sont achevées et mises en service. La charge d'amortissement est établie de manière cohérente en fonction de la durée de vie utile estimée des actifs. L'année de l'achat, le taux d'amortissement appliqué correspond à la moitié du taux normal. Les taux sont les suivants :

Équipement informatique	valeur résiduelle de 30 %
Logiciels informatiques	valeur résiduelle de 100 %
Mobilier et équipement	valeur résiduelle de 20 %
Améliorations locatives	ligne directe tout au long de la durée du crédit-bail, allant jusqu'à 10 ans
Véhicules	valeur résiduelle de 30 %

(g) Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au moment où ils sont engagés.

(h) Passif lié à la consigne des bouteilles

Le passif lié à la consigne des bouteilles est estimé sur la base des trois derniers mois de ventes, afin de laisser le temps aux titulaires de licence et aux clients de retourner les produits recyclables pour remboursement.

(i) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les produits reçus avant que les biens ne soient fournis ou les services rendus, avec dispositions correspondant à la définition d'un passif en vertu de la section PS 3200. Lorsque ces dispositions sont satisfaites, le revenu reporté est comptabilisé comme revenu pour l'exercice financier en cours, conformément au contexte et aux éléments probants utilisés en appui à la comptabilisation initiale des revenus perçus en tant qu'élément de passif.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(j) Avantages sociaux futurs pour les employé(e)s

Prestations autres que le régime de retraite

En vertu des conditions de travail, les employé(e)s admissibles peuvent accumuler des prestations autres que le régime de retraite pour l'indemnité de départ, la retraite et le déménagement en fonction des années de service. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé au fil des années de service de l'employé et a été déterminé sur la base des hypothèses et des meilleures estimations de la direction. La SACN verse des indemnités de départ, de retraite et de relogement aux employé(e)s admissibles en fonction du nombre d'années de service, du salaire final et de la localité de résidence.

Prestations de retraite

Les employé(e)s de la SACN admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique géré par le gouvernement du Canada. Les employé(e)s et la SACN cotisent au régime. Les cotisations de la SACN au régime représentent le coût total des contributions de l'employeur. Ce montant est actuellement basé sur un multiple des cotisations obligatoires de l'employé(e) et peut changer de temps à autre en fonction de la maturité du régime. La SACN a cotisé à un taux de 1,00 fois la cotisation des employé(e)s pour l'année civile 2022 (1,00 fois pour l'année civile 2021). Ces cotisations sont imputées aux dépenses sur la base de l'exercice en cours et représentent le montant total des cotisations obligatoires au régime de la SACN. La SACN n'est pas tenue, en vertu de la législation actuelle, de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

(k) Constatation des recettes

Les recettes des ventes d'alcool sont comptabilisées lorsque le client a passé sa commande, la commande a été payée en entier et que les produits ont été expédiés.

Les recettes des ventes de cannabis sont comptabilisées lorsque le client a passé sa commande et que la commande a été payée en entier. En 2021, la SACN est passée à une structure de marge brute fixe sur tous les produits du cannabis, assortie d'une commission fixe versée sur toutes les commandes de produits vendus.

(l) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la SACN sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas mesuré ultérieurement à sa juste valeur, il sera ajusté en fonction du montant des coûts transactionnels attribuables à l'instrument.

La SACN des alcools et du cannabis du Nunavut évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, sauf pour les produits dérivés et les titres cotés sur un marché actif, qui se mesurent à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti incluent la trésorerie et la TPS ainsi que les autres comptes débiteurs.

Les charges financières évaluées à un coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les frais à payer, les indemnités futures des employé(e)s, la consigne des bouteilles en suspens et les montants dus au gouvernement du Nunavut.

(n) Montant dû au gouvernement du Nunavut

La *Loi sur les boissons alcoolisées* (Nunavut) oblige la SACN à présenter le montant dû au gouvernement du Nunavut. Ce montant est calculé en additionnant les montants suivants : Le solde dû à la fin de l'exercice précédent, l'excédent net de l'exercice, moins les fonds nets transférés au gouvernement du Nunavut durant l'exercice. Le solde final est normalement reporté pour faire l'objet d'un financement à partir de l'excédent net du prochain exercice.

Ce solde est un passif ne portant pas intérêt.

3. Stocks

	2022	2021
Spiritueux	\$ 871 595	\$ 808 945
Vins	1 681 317	1 099 057
Bière	3 061 010	1 504 328
Cidres et panachés	790 600	151 943
	<u>\$ 6 404 522</u>	<u>\$ 3 564 273</u>

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

4. Avantages sociaux futurs pour les employé(e)s

Les avantages sociaux futurs pour les employé(e)s accumulés par la SACN se rapportent aux indemnités de congé annuel et aux indemnités de départ.

Prestations autres que le régime de retraite

La SACN offre à son personnel des prestations autres que le régime de retraite sous forme d'indemnités de départ et de prestations de déménagement. Au 31 mars 2022, les coûts totaux relatifs aux indemnités de départ et aux prestations de déménagement s'élevaient à 123 795 \$ (92 254 \$ en 2021).

Régime de retraite

La SACN et tous les employé(e)s admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Ce régime de retraite offre des prestations en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années de gains au moment de la retraite. Les prestations sont entièrement indexées sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de l'exercice se sont élevées aux montants suivants :

		2022	2021
Cotisations de l'employeur	\$	205 499	\$ 178 577
Cotisations des employé(e)s	\$	202 943	\$ 177 576

5. Immobilisations corporelles

			2022	2021
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement informatique	\$ 37 385	\$ 33 135	\$ 4 250	\$ 6 071
Logiciels informatiques	211 968	205 995	5 973	–
Construction en cours	–	–	–	147 436
Meubles et équipement	525 010	320 306	204 704	194 850
Améliorations locatives	2 737 053	882 825	1 854 228	1 212 467
Véhicules	36 587	32 928	3 659	5 227
	\$ 3 548 003	\$ 1 475 189	\$ 2 072 814	\$ 1 566 051

Au cours de l'exercice, 66 773 \$ de coûts précédemment capitalisés inclus dans la construction en cours en 2021 ont été imputés aux honoraires professionnels, car le projet n'a pas progressé et ces coûts ne présentent aucun avantage futur.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

6. Engagements

Il existe un bail de cinq ans, prenant effet le 1^{er} juin 2018 et expirant le 31 mai 2023, pour l'entrepôt et les bureaux de Rankin Inlet, évalué à 263 482 \$ par an. Un bail annuel avec la SCG, en vigueur le 1^{er} avril 2021 et expirant le 1^{er} avril 2022, pour l'entrepôt de spiritueux à Iqaluit, évalué à 120 000 \$ par année, a expiré et se renouvelle automatiquement chaque année jusqu'à avis contraire. Un espace d'entreposage supplémentaire a été loué à Rankin Inlet au coût annuel de 268 800 \$ pour la période du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2025. Un espace d'entreposage supplémentaire a été loué à Iqaluit au coût annuel de 640 640 \$ pour la période du 1^{er} février 2022 au 30 septembre 2023. Il existe une entente de service de soutien expirant le 22 avril 2023 pour les points de vente IDEAL, évaluée à 24 867 \$ par an.

Les paiements annuels minimaux au titre de la location et des engagements sont les suivants :

Exercice financier se terminant le 31 mars	Total
2023	\$ 1 317 789
2024	633 034
2025	268 800
2026	78 400
	\$ 2 298 023

7. Opérations entre apparentés

En matière de propriété commune, la SACN est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Nunavut. La SACN des alcools et du cannabis du Nunavut effectue des transactions avec ces entités dans le cadre de ses activités normales, selon des conditions commerciales normales. Toutes les sommes recueillies par la SACN sont déposées directement dans le compte de banque du gouvernement, et le gouvernement du Nunavut absorbe toutes les dépenses de la SACN. Les dépenses comprennent les services suivants, fournis au gouvernement du Nunavut au prix coûtant et par la Société d'énergie Qulliq selon les conditions commerciales normales, dans le cadre normal des affaires :

	2022	2021
Gouvernement du Nunavut :		
Communications	\$ 3 834	\$ 3 991
Bureau	27 285	43 450
Loyer	120 000	120 000
Réparations et entretien	47 756	53 666
Impôt foncier	42 293	41 872
Société d'énergie Qulliq		
Services publics (électricité)	29 715	30 565
	\$ 270 883	\$ 293 544

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DU CANNABIS DU NUNAVUT

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022

8. Gestion du capital

Le capital de la SACN est constitué de liquidités; elle n'a pas de fonds propres. La SACN est autorisée par l'Assemblée législative à recevoir de temps à autre des avances gratuites de fonds de roulement ne dépassant pas 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ - 2021) pour financer ses activités. La SACN n'a demandé aucune avance de fonds de roulement pour l'exercice financier de 2021-2022.

Tous les revenus générés par la SACN sont déposés dans le compte de banque géré par le gouvernement du Nunavut. Puisque c'est lui qui gère toutes les liquidités déposées par la SACN, le gouvernement du Nunavut absorbe toutes les dépenses de celle-ci.

9. Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit – Le risque de crédit fait référence à la possibilité qu'un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles, et découle principalement des créances de la SACN sur ses clients. La SACN est faiblement exposée au risque de crédit lié à ses clients puisque le paiement est perçu avant la vente. Au besoin, la SACN réalise des évaluations de crédit continues en analysant la situation financière des clients nouveaux et existants et examine la possibilité de recouvrement de ses comptes clients et autres comptes débiteurs afin d'atténuer toute perte de crédit éventuelle.

Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir fluctuer les justes valeurs ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des changements aux taux d'intérêt du marché. La SACN n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle n'a ni investissements ni dettes.

Risque d'illiquidité – Le risque d'illiquidité est le risque que la SACN ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La SACN n'est pas exposée au risque d'illiquidité.

Risque de cours des devises étrangères – La SACN n'est pas exposée au risque lié à la fluctuation du cours des devises étrangères puisqu'elle effectue des transactions de vente et d'achat libellées en monnaie canadienne.

À moins qu'elle en fasse la remarque, la direction est d'avis que la SACN n'est exposée à aucun autre risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit découlant de ces instruments financiers.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

11. Passif Éventuel

Les employé(e)s syndiqué(e)s sont sans contrat depuis 2018. Le gouvernement du Nunavut

s'affaire actuellement à négocier un nouveau contrat. L'entente n'a pas encore été entérinée, mais il est prévu qu'elle contienne des ajustements de salaire rétroactifs. La Société comptabilisera ces montants une fois le contrat finalisé.



Des questions? Nous joindre.

www.nulc.ca info@nulc.ca

1-855-844-5488